



## Magistrats et avocats: chronique d'une guerre sans fin

**Le procès d'Éric Dupond-Moretti devant la Cour de justice de la République a révélé certaines méthodes peu reluisantes des adversaires du ministre.**

**F**in du procès d'Éric Dupond-Moretti (EDM) devant la Cour de justice de la République (CJR). Le procureur général de la Cour de cassation, Rémy Heitz, réclame une peine d'un an de prison avec sursis.

Un jour, peut-être, ce procès inspirera Netflix: "Mise à mort d'un ministre par des juges." "Acquitor" Place Vendôme? « Une déclaration de guerre », s'indignait déjà la présidente de l'Union syndicale des magistrats. Au lendemain de la nomination du plus célèbre pénaliste de France, François Molins, procureur général près la Cour de cassation, saisissait la CJR, à la suite de neuf plaintes relatives à la gestion du Covid. Rien à voir. Trois mois plus tard, en octobre 2020, huit ministres, dont l'ex-Premier, Édouard Philippe, étaient perquisitionnés au petit matin. Pour eux, une humiliation. Et pour le président Macron, une fessée. Coupable, selon François Molins, d'avoir hissé l'ennemi à la place qu'il guignait.

Pour ne rien arranger, Dupond-Moretti avait osé porter plainte contre trois magistrats du Parquet national financier et leurs « méthodes de barbouzes ». Dans l'affaire "Bismuth"/Sarkozy, ils soupçonnaient une dizaine de ténors du barreau — dont EDM lui-même — d'avoir averti l'expert et son avocat qu'ils étaient sur écoute. Ils avaient épiluché leurs relevés téléphoniques. Le Conseil d'État avait condamné la méthode. La garde des Sceaux Nicole Belloubet avait dilligenté une inspection sur l'enquête.

**A** peine nommé, Dupond-Moretti retirait sa plainte et recevait les conclusions accablantes de l'inspection, pointant des « manquements possibles en matière de loyauté, de diligence et de rigueur professionnelle ». Que faire? Mme Malbec, sa directrice de cabinet, consultait son ami François Molins: « Envoie-moi le rapport; je te dis ça demain. » Et le lendemain, il lui conseillait d'ouvrir une enquête administrative. Le Syndicat de la magistrature et Anticor, révilés, portaient plainte contre le ministre pour prise illégale d'intérêts, le soupçonnant de vouloir se venger. Une tête devait tomber: la sienne.

Première duplicité de François Molins: il signait avec Chantal Arens, première présidente de la Cour de cassa-

tion, une tribune dans *le Monde* contre l'enquête qui portait atteinte à la présomption d'innocence des magistrats.

En juillet 2021, une perquisition à grand spectacle était organisée Place Vendôme. Une première, longue de quatorze heures. EDM était mis en examen et son procès devant la CJR annoncé. Il risquait cinq ans de prison. Il quitterait la place Vendôme, enfin.

**L**e procès a eu lieu. François Molins a réservé à la Cour pendant plus de quatre heures un numéro de fourberie stupéfiant. Il a commencé par se plaindre: ce malotru de ministre ne l'aurait pas invité à déjeuner, à l'inverse de tous ses prédécesseurs. Les entrées enregistrées à la chancellerie, signalaient pourtant la visite du procureur le 16 juillet 2020. « Ah oui! J'avais oublié », a lâché l'intéressé. Le rapport en main, avait-il conseillé au ministre d'ouvrir une enquête administrative? « On m'a téléphoné à 6 heures du

**FRANÇOIS MOLINS A RÉSERVÉ À LA COUR PENDANT PLUS DE QUATRE HEURES UN NUMÉRO DE FOURBERIE STUPEFIANT.**

matin [8h53, vérification faite, NDLR]; je ne suis pas apte à donner un avis si tôt... Je ne suis pas là pour pallier les carences du cabinet du ministre. » Et de révéler, au fil de l'interrogatoire, avoir consulté Jean-Paul Sudre, président suppléant du Conseil supérieur de la magistrature. « Je tiens l'e-mail à votre disposition. »

Stupeur: au mépris du contradictoire, les avocats du ministre,

Jacqueline Laffont et Rémi Lorrain, en ignoraient tout! Surprise: M. Sudre y estimait indispensable d'ouvrir une enquête administrative sur le comportement des trois magistrats. Incroyable, Molins venait de se piéger lui-même: « Si on avait eu ce document plus tôt, il n'y aurait jamais eu de procès », s'insurgent les avocats. Morale de l'histoire, M. Molins, mû par la jalousie et la vanité blessée, a menti sous serment devant la CJR. Il a fourni au ministre le cou-teau par lequel il serait tué. M. Molins a pris sa retraite, encensé par *Libération* et *le Monde*. Le justiciable Dupond-Moretti, lui, espère une relaxe. ●